E

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

1040 BRUXELLES, LE 01. VII 1993
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JS / 6188099 / Dossier 507

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Unité de formation : INTRODUCTION GENERALE A L'ANALPHABETISME ET A L'ILLETTRISME
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 842112U21C1

Etablissement : INST PROV D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LIEGE
RUE DES AUGUSTINS,30
4000 LIEGE 1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

√24

Enseignement de Promotion sociale de Régime 1

Document 8 Bis *Dossier pédagogique* *Unité de formation*

1. La présente proposition émane du réseau

0 ~~Communauté française~~ 0 ~~Libre~~ ~~confessionnel~~
● Provincial et communal 0 ~~non confessionnel~~

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : IPEP'S Liège
adresse complète : Rue des augustins, 30 4000 LIEGE

n° de matricule : 6.188.099
n° de téléphone : 041 / 23.38.04

2. Intitulé de l'unité de formation :

Introduction générale à l'analphabétisme et à l'illettrisme

code :

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 : 1 page

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe 2 : 1 page

5. Classement de l'unité de formation

● enseignement secondaire : ~~transition~~ Transition ~~qualification~~
degré : ~~inférieur~~ supérieur

0 ~~enseignement supérieur de type court~~

0 ~~enseignement supérieur de type long~~

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

repris en annexe 3 : 1 page

7. Programme de (des) cours repris en annexe 4 : 1 page

8. Fixation des capacités terminales repris en annexe 5 : 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) decours repris en annexe 6 : 1 page

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes
Contexte de l'analphabétisme et de l'illettrisme	CT	40
Méthodologies de l'apprentissage adaptées aux publics en difficulté	CT	30
Approche linguistique	CT	30
2. Part d'autonomie		0
	Total des périodes	100

11. Date de la proposition du P.O. : 13 MAI 1993

Signature du représentant du P.O. subventionné

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PROVINCIAL DIRECTION GÉNÉRALE

Transmis par le réseau

le :

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date :

Signature J. LISON INSPECTRICE

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

Motivation de la décision (1)

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : 21 JUIN 1993

Signature : J. MEUNIER

(1) Biffer les mentions inutiles

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Connaissance globale de l'alphabétisation visant à :

- sensibiliser à la problématique de l'analphabétisme et de l'illettrisme, en distinguant alphabétisation et lecturisation ;

- informer sur les méthodologies d'apprentissage adaptées ;

- faire pendre conscience des mécanismes de la communication et des différents niveaux de langage.

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Soit

Etre capable de :

- résumer et de commenter par écrit un texte d'intérêt général (article de presse, extrait de livre, texte d'une conférence, ...) ;
- résoudre mathématiquement des problèmes courants de la vie quotidienne.

Soit

Etre porteur du certificat d'études secondaires inférieures ou d'un titre équivalent de plein exercice ou de promotion sociale

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DE GROUPE OU DE REGROUPEMENT

il est souhaitable de ne pas aller au-delà de 15 étudiants par groupe.

PROGRAMME DES COURS

1. Contexte de l'analphabétisme et de l'illettrisme

- Prouver les aspects sociologiques (citer des exemples montrant le lien entre analphabétisme et condition sociale).
- Citer, commenter les aspects historiques (évolution de l'illettrisme).
- Distinguer alphabétisation et lecturisation.
- Intégrer les notions de base sur l'interculturel aux phénomènes d'analphabétisme et d'illettrisme)
- Analyser les processus d'exclusion
- Distinguer psychologie individuelle et collective.
- Citer les structures existantes de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme
- Citer l'évolution des mesures prises en Belgique et en Europe (y compris les éléments de législation sur les structures existantes).

Méthodologies de l'apprentissage adaptées aux publics en difficulté

- Définir qu'est-ce qu'apprendre ?
- Définir apprendre à apprendre.
- Unir (définir les liens) entre apprentissage et évaluation.
- Organiser l'apprentissage.

Approche linguistique

- Préciser les éléments de linguistique générale dans le cadre de l'alphabétisation
- Préciser les éléments de linguistique comparée dans le cadre de l'alphabétisation
- Définir le langage écrit : qu'est-ce que lire et écrire ?
- Définir le langage oral.
- Analyser, répertorier les phénomènes de communication.
- Reconnaître les niveaux de langage

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Le degré de maîtrise des capacités décrites tiendra compte notamment : - de la précision des réponses - de la richesse des choix - de l'adéquation de ces choix aux situations proposées.

– Contexte de l'analphabétisme et de l'illettrisme.

Etre capable de (d')

- distinguer les notions : alphabétisation - lecturisation
  analphabétisme - illettrisme ;

- décrire les mécanismes d'exclusion et leurs conséquences (aspects sociologique, économique, historique) ;

- décrire les structures existantes et la réglementation générale qui les concerne.

Méthodologies de l'apprentissage adaptées aux publics en difficulté

Etre capable de(d') :

- reconnaître parmi différentes méthodologies celles qui paraissent les plus adaptées aux publics en difficulté ;
- distinguer évaluation formative et évaluation certificative ; construire des questions d'évaluation ;
- fixer des buts et opérationnaliser des objectifs.

Approche linguistique

Etre capable de(d') :

- distinguer les règles qui régissent l'oral et l'écrit ;
- reconnaître le niveau de langage auquel se situe un texte, un discours ;
- transposer un texte dont le contenu peut intéresser un public en difficulté mais dont la forme ne lui est pas accessible en un texte compréhensible («version pédagogique»).

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Cours 1 : Contexte de l'analphabétisme et de l'illettrisme

un expert (personne ayant assuré dans une structure institutionnelle ou non, l'encadrement d'un public en difficulté, durant une année au moins).
Etre porteur d'un titre de gradué ou équivalent, ou d'un titre supérieur.

Cours 2 : Méthodologies de l'apprentissage adaptées aux publics en difficulté

un enseignant

Cours 3 : Approche linguistique

un enseignant